

Associations et vie culturelle : une exploration des études et travaux du DEP

Pierre MAYOL *

Ce texte a pour but de rendre compte des principaux travaux sur les associations culturelles et artistiques commandés ou aidés par le Service des études et de la recherche (SER) du Ministère de la culture, devenu le Département des études et de la prospective (DEP) en 1986¹. Depuis la création du SER en 1962, le corpus de ces travaux comprend plus de quatre cents titres². Il n'y a presque pas d'études où le mot « association » ne figure, allusivement ou principalement. Il a donc fallu trier celles qui ont fait, à un titre ou à un autre, d'une ou de plusieurs associations leur objet principal : cinquante titres, bien étalés dans le temps puisqu'il vont de l'étude n° 1 (ET 1, 1963) aux plus récentes. Ce sera notre principal corpus de références. Nous citons les études retenues sous leur cotation. Dans la bibliographie, leur titre et leurs caractéristiques sont précisés. On trouvera d'autres titres (livres, revues, articles, dossiers) cités en note et repris dans la bibliographie. Ces documents ont pour dénominateur commun d'être consultables au Centre de documentation du DEP.

La méthode est à la fois chronologique et thématique, d'où des redondances inévitables. L'installation du Ministère des affaires culturelles à la fin de l'année 1959 a introduit un coin dans les loisirs en séparant la culture au quotidien de l'excellence artistique. Puis nous observerons l'importance des associations culturelles dans la vie locale, leurs liens avec l'animation et les formations spécialisées et avec les institutions. Nous aboutirons à une typologie des associations culturelles qui, quoique datée (1989), reste d'actualité. La conclusion posera quelques questions laissées en suspens.

Les commencements : frontières incertaines entre loisirs et culture

Dans la période de la création du Ministère des affaires culturelles³, un *inventaire des associations culturelles locales* montre qu'il existait alors quelque

* Chargé d'études au Département des études et de la prospective du Ministère de la culture et de la communication.

1. Nous utiliserons les sigles SER ou DEP en conformité avec la date des travaux, et le sigle SER/DEP pour les travaux de longue durée ou à cheval sur le changement de dénomination.

2. Ils sont cotés ET 1 (c'est-à-dire : étude n° 1), ET 2, ET 3, et ainsi de suite jusqu'à ce jour (2 mai 2001), ET 418. Pour connaître les titres précis, se reporter à la bibliographie page 125.

3. Geneviève POUJOL, *La création du Ministère des affaires culturelles*, Paris, Ministère de la culture, Département des études et de la prospective, 1993.

7 247 associations ayant « exclusivement ou partiellement une vocation culturelle » : un tiers se rattachaient à l'éducation populaire, un quart à la musique, 10 % au tourisme culturel, 6 % au théâtre, à des sociétés savantes, à des ciné-clubs, 4 % au folklore, 2 % aux arts plastiques (ET 22, p. 521). Bref, quand

André Malraux reçoit son maroquin du général de Gaulle – mais il l'arrache au scepticisme de Michel Debré (le général avait dit à celui-ci : « prenez Malraux, il donnera du *relief* à votre gouvernement ») –, le territoire est irrigué depuis longtemps par une vie culturelle intense et diverse qui recouvre à peu près tous les secteurs (patrimoine, conservation, création, populations conquises ou à conquérir, formation des enfants et des jeunes, éducation populaire, pratiques en amateur, etc.), que nous connaissons toujours.

Si le ministère, pour prendre corps, hérite de quelques directions et services arrachés à d'autres (par exemple les beaux-arts à l'Éducation nationale, le cinéma à l'Industrie), il a aussi, face à lui, l'armée puissante des associations culturelles, qui l'ont vu naître. L'alliance n'est pas facile. Malraux a une idée si haute de la culture qu'il dissocie d'emblée le socio-culturel du culturel à l'état pur : « Cette volonté de disjoindre la culture du contexte socio-éducatif qui l'avait marquée depuis le Front populaire, Malraux la poursuivra plus particulièrement à l'égard de l'éducation et de l'Université. »⁴ Pour lui, « la culture de chacun de nous, c'est la mystérieuse présence dans sa vie de ce qui devrait appartenir à la mort »⁵, et « le droit à la culture, c'est purement et simplement la volonté d'y accéder ». Dans un entretien avec Nehru, il précise : « S'il n'y a pas de culture sans loisirs, il y a certainement des loisirs sans culture »⁶, ce qui signifie, dirions-nous aujourd'hui, qu'il faut distinguer la culture « occupationnelle » de l'activité artistique proprement dite.

Cette métaphysique volontariste n'a pas facilité les rapports avec les gens « de terrain » plus au fait du quotidien rocailleux que de belles spéculations. La scission entre le « socio-culturel » et le « culturel-artistique » s'est creusée au cours des ministères⁷. Dominique Wallon, directeur de la Direction du développement culturel précise en 1983 que les budgets culturels des institutions seront accrus à condition « *que la création soit effectivement au point de départ ou au point d'arrivée de leur travail d'action culturelle* »⁸. Cela n'a pas été sans créer de malentendus avec des partenaires, notamment associatifs, pour qui cet impératif plaçait la barre de l'action culturelle trop haut par rapport aux possibilités locales. Dès 1980, dans une étude (ET 194) sur les *Travaux d'utilité*

4. Bernard ANTHONIOZ, « Le rôle culturel de Malraux dans l'histoire de la politique culturelle de la France », in *De Gaulle et Malraux*, Paris, Plon 1987, p. 208 (ET 281).

5. *Ibid.*, p. 204. Conférence à New York en 1962.

6. *Ibid.* p. 205. « Appel aux intellectuels », 5 mars 1948. Voir aussi le témoignage d'André HOLLEAUX, « André Malraux, ministre » in *André Malraux. Unité de l'œuvre. Unité de l'homme*, Paris, La Documentation française, 1989, p. 327-337, en particulier 331-332 (ET 301).

7. Voir ci-dessus l'étude de Geneviève POUJOL et Michel SIMONOT.

8. Dominique WALLON, « Missions et responsabilités », *Le Monde* du 18 juillet 1983.

collective (institués en avril 1979) appliqués au socio-culturel et au culturel, Pierre Moulinier avait pourtant prévenu le malentendu :

« *L'action socio-culturelle et l'action culturelle représentent des tentatives visant à contribuer à la démocratisation des moyens de production et d'appropriation de la culture. D'un côté l'action socio-culturelle cherche à faciliter l'expression et la créativité des individus au sein du groupe et de la collectivité. D'un autre côté, l'action culturelle part des produits culturels élaborés et des conditions propres à la démarche créatrice ; elle cherche les moyens de les mettre en rapport avec des publics et notamment les plus défavorisés* ».

Il faut accorder à Malraux une sensibilité sociale plus large que celle qu'il avait pour « l'excellence » ou « l'élitisme ». Pour lui, en effet, « l'État n'est pas fait pour diriger l'art, mais pour le servir (...) S'il n'y a pas d'art d'État, l'État doit faire que l'art touche le plus grand nombre possible de Français, atteigne tous ceux qu'il peut réellement atteindre. On n'est ni créateur ou amateur sur commande, mais on n'est ni l'un ni l'autre si l'on ne voit pas l'art dans ses authentiques manifestations. *Démocratie, ici, veut dire : permettre au plus grand nombre d'hommes de voir le plus large éventail de grandes œuvres* »⁹. Cette citation de 1952 préfigure le célèbre décret fondateur du Ministère des affaires culturelles (24 juillet 1959) de la main même d'André Malraux :

« *Le Ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent* »¹⁰.

Les premières études du Service des études et de la recherche (SER) témoignent d'une tension entre la liberté de la vie associative et la prise en main par une jeune administration cherchant son autorité et sa légitimité (surtout par rapport au Budget). En particulier la première (ET 1, de 1964) : il faut mettre au compas et à l'équerre de la « planification » (mot clé des années soixante) une vie culturelle complexe et multiforme. Pour André Holleaux, alors directeur du cabinet de Malraux, « le domaine culturel appelle autant que les autres la nécessité d'un Plan. La politique culturelle ne doit plus être seulement commandée par des impératifs esthétiques et moraux ; elle doit être conçue à partir de données objectives et se fonder scientifiquement sur des besoins sociaux (...) Le départ est donné » (p. 1). Pour Augustin Girard, chef du SER, c'est « la fin de l'ère des goûts et des couleurs ». L'objectivité scientifique (recherche, économie, planification – celle du IV^e Plan) change le statut de la culture : de « luxe individuel », elle devient « besoin de la cité », et elle est soumise aux industries culturelles. Jean Lestavel, membre du Haut Comité de la Jeunesse et

9. *De Gaulle et Malraux, op. cit.* p. 206. Entretien dans *Carrefour*, n° 393, 26 mars 1952.

10. Ce texte, commente Pierre MOINOT, qui fut directeur de son cabinet, « contient les principales fonctions administratives – diffusion, conservation, création – que ses tacticiens mettront en forme. À l'époque, c'est une définition parfaitement révolutionnaire », *Tous comptes faits*, Paris, Quai Voltaire, 1993, p. 133.

du mouvement « Vie nouvelle », constate « la mutation des associations culturelles : notre public a changé, nous voulons connaître ses goûts ». Il précise :

« Beaucoup d'associations sont passées récemment d'une phase héroïque à une phase plus gestionnaire, les préoccupations idéologiques des années d'après guerre commencent à s'effacer devant celles, plus techniques, d'organisation » (p. 7).

Joffre Dumazedier évoque les conditions du *développement culturel*, qui « se définit comme une mise en valeur des ressources physiques et mentales de l'homme en fonction des besoins de la personnalité et de la société » (p. 21). Ces textes changent le regard sur la culture en traversant le gué qui sépare la culture individuelle (bouquiner dans son coin, pianoter, aller au théâtre) de la culture sociale (qui lit ? qui joue du piano ? qui va au théâtre ?...¹¹). C'est la naissance de la « politique culturelle ». Cette vision positiviste et statistique coexiste, parfois dans le conflit, avec une grande activité associative locale.

Associations culturelles et vie locale

« La vie associative reste encore le meilleur support des initiatives et des actions au niveau d'un quartier. Leur multiplicité (...) me paraît préférable au bétonnage du contrôle du pouvoir central. Cette vie associative devrait elle-même être souple et tolérante pour accueillir des activités plus libres – plus "sauvages" ».

Ainsi s'exprimait en 1977 Bernard Gilman dans un entretien, sur lequel nous reviendrons, concernant la politique culturelle de Grenoble. Il précisait aussitôt : « Cela dit, il est en même temps indispensable de lutter contre une dispersion, un éparpillement des objectifs ». Ce dilemme entre la *liberté* d'action et la *coordination* (c'est-à-dire la « planification ») des actions est au cœur des associations culturelles. Elles s'affrontent à la nécessité d'une cohérence bousculée par la nécessité d'innover. Ce paradoxe est visible au plan local : engager des gens à « s'engager » c'est, précisément, « associer » une nécessaire cohésion et une non moins nécessaire passion individuelle et/ou collective. D'où conflits.

Une étude sociologique publiée en 1964 (ET 4) sur *L'Organisation régionale loisirs et culture* (ORLEC, association 1901), dans seize communes comprises entre le sud de Lyon et le nord de Vienne (Isère) est de ce point de vue exemplaire. Elle parle déjà du développement culturel local, de l'intercommunalité et de la jeunesse. Elle hésite entre les loisirs et la culture : « les loisirs et la culture étaient peu développés » en direction des jeunes. Elle souhaite « la formation d'une aire culturelle », fondatrice de la vie culturelle des jeunes des seize communes de l'étude. Elle manifeste un souci moral : lutter contre l'ennui « comme (celui des) Mods et (des) Rockers en Angleterre » qui enferment les

11. Voir « l'Avant-propos » de *Les pratiques culturelles des Français, 1973-1989*, Paris, La Découverte/La Documentation française, 1990, p. 5.

jeunes « en clans », ce qui les pousse à la violence. Elle pose que le développement social « est lié à un processus d'intégration culturelle » – et réciproquement. Cette vie associative est une « préparation à la vie et aux responsabilités », y compris la « formation artistique » (visite de musées, écoute de concerts, etc.). La culture a des répercussions dans tous les aspects de la vie sociale. Une autre étude sur *la communauté urbaine de Lyon* (Courly ; ET 43, 1970) reconnaît le rôle des institutions et des équipements de la communauté urbaine, notamment en matière de musée et de cinéma. Elle insiste aussi sur les associations qui sont soit des relais de diffusion d'activités artistiques (par exemple : organiser des spectacles, des visites), soit le support de ces activités (organiser des formations artistiques pour des amateurs : dessin, danse, musique, théâtre, cinéma...). Pour la première fois, apparaît dans cette étude, en filigrane, la notion de « médiation culturelle ». Ses analyses du « public de théâtre » sont encore d'actualité.

D'autres travaux s'attachent aussi à la culture urbaine. Deux études (ET 57, ET 128) concernent Grenoble, longtemps championne des études culturelles et sociales. La première (de 1979) restitue le développement culturel de la ville depuis la victoire municipale du socialiste Hubert Dubedout en mars 1965, avec son équipe qui comprend, pour la culture, Bernard Gilman. Dans cette agglomération urbaine tout à la fois industrielle (chimie) et sportive (sports d'hiver, Jeux olympiques de 1968), la vie culturelle est intrinsèquement liée à « la prise de conscience politique » et aux développements budgétaires. Les associations culturelles émergent dans tous les quartiers du centre et des périphéries. Leur pôle d'attraction est la création de la maison de la culture (3 février 1968, association 1901) qui, un temps, tente de fédérer le foisonnement culturel de la ville et des alentours. L'audiovisuel est mis à l'honneur, et en pratique, dans les nouvelles cités (circuits internes de télédistribution à La Ville Neuve), mais il est vite contrôlé par les associations politiques qui ont pignon sur rue (PSU, comités d'experts...) et qui coupent la parole des habitants. C'est ailleurs, du côté des enfants et des jeunes, et des associations de quartier, que la vie culturelle va prendre un autre essor. Essor considérable, soutenu par une politique volontariste à contre-courant des impératifs budgétaires. Elle valorise autant le spectacle vivant que les collections muséales et la lecture publique, le patrimoine que l'environnement, les autochtones que les étrangers.

La seconde étude est un bilan de *dix ans d'action culturelle à Grenoble (1965-1975)*, publiée en 1977. L'entretien introductif, conduit par Bernard Chardère, de Bernard Gilman, responsable aux affaires culturelles, est une mise en perspective et une analyse critique de ce qui vient d'être fait pendant douze ans (deux mandats municipaux : 1965-1977). Ce document lucide, enfoui dans des études confidentielles, mériterait d'être réédité tel quel. Bernard Gilman déplore d'avoir, en raison de ses charges, perdu le contact avec les habitants et de ne rencontrer que des « militants, des responsables, des gestionnaires ». Il regrette aussi de n'être devenu qu'une sorte de tiroir-caisse à subventions

d'associations¹². Pourtant le bilan est positif dans tous les aspects culturels de la ville : musées, patrimoine, lecture publique, musique, associations, convivialité. Combattant un « centralisme débile et forcené », il préconise le développement des collectivités locales dans la culture. Le rôle de la Région lui paraît particulièrement déterminant pour « réduire les disparités culturelles sans se substituer aux collectivités et associations diverses ». Le dossier comprend ensuite des monographies thématiques sur les équipements socio-culturels, la lecture publique, la vie musicale, les musées, les animateurs et sur l'offre culturelle à Grenoble. On pourra compléter ce parcours dauphinois par l'étude de Mireille Pongy sur *L'action socio-culturelle à Grenoble* (ET 259, 1985). Deux missions furent confiées aux nouveaux équipements culturels : participer à la vie sociale, et favoriser la participation du plus grand nombre à l'héritage patrimonial. Ce sont les classes moyennes qui, au détriment des classes populaires, ont le plus bénéficié de ces équipements. La Ville de Grenoble doit trouver un « second souffle » dans sa volonté politique de démocratiser la vie culturelle.

Les villes nouvelles et les grands ensembles ont une vie culturelle active. L'étude sur *Les actions d'animation dans les villes nouvelles* (ET 110, de 1976, sous la direction de Julien Giusti) analyse les fonctions des associations culturelles dans les cinq « villes nouvelles », alors toutes jeunes, d'Île-de-France : Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart, Saint-Quentin-en-Yvelines. On retrouve, comme à Grenoble, l'importance de la « télédistribution » (entendue ici comme chaîne de télévision locale par câble), mais aussi de l'implication du milieu scolaire dans les activités artistiques proposées par des associations. Les auteurs dénombrent ainsi trois cents associations à Saint-Quentin-en-Yvelines, des dizaines dans chacune des autres villes. Ces associations sont directement ou indirectement impliquées dans la vie culturelle « des quartiers » : il s'agit de « faire réapprendre la ville » grâce à des « pré-animations » et des « animations » spécifiques dans les secteurs « culturel », « socio-éducatif » (animation de voisinage, animation parascolaire), et « social » (rôle convivial des fêtes municipales, des concerts « pop », du spectacle vivant en général – avec une préfiguration du spectacle de rue).

Pierre Belleville, dans *L'action culturelle dans les grands ensembles* (ET 192, de 1980) explore six quartiers : deux à Marseille, un à Mantes (le Val-Fourré), un à Nîmes, un à Alençon, et un à Saint-Jean de la Ruelle, quartiers différents du point de vue géographique et démographique (de quelques centaines à 40 000 habitants). L'objectif de l'étude est « rapprocher une ou plusieurs pratiques culturelles d'un « non-public » (pour) favoriser le développement culturel ». Cette courte étude, peu synthétique, aligne les exemples d'intervention culturelle site après site. Elle met en évidence, néanmoins, les « perspectives d'appropriation collective » grâce aux interventions des associations culturelles

12. À la page 6 de cet entretien : « J'espère ardemment que toute vie culturelle ne passera pas nécessairement par l'Hôtel de ville. M'inquiète aujourd'hui le fait que tous les projets culturels y aboutissent ou viennent y transiter. Bien sûr, dans la plupart des cas, pour des questions de subventions ».

et éducatives, dans des sites qui, compte tenu de leur configuration urbaine, ne sont pas faciles à animer. Une étude avait justement prévu les difficultés posées par *Les problèmes d'animation culturelle dans les villes de banlieue à vocation résidentielle* (ET 44, 1970), en particulier dans la ville de Sceaux, au sud de Paris. Dès l'origine, les habitants des nouvelles cités se rebellent contre la médiocrité de l'urbanisme (« disparité, désordre, hasard, laisser-faire », p. 40), qui leur rend difficile une vie culturelle vraiment socialisée (sortir, aller au théâtre, au cinéma).

Le SER s'est tôt intéressé au développement culturel rural. *L'animation culturelle en milieu rural* (ET 56, de 1972, dirigée par Paul Harvois) porte sur diverses régions (le Méné en Bretagne, les Cévennes, l'Alsace...). Le but est d'aider à la prise de conscience culturelle du milieu rural par des interventions précises (radios locales, spectacles, voyages, conférences). Cette action s'appuie sur de nombreuses associations, dont celles qui sont fédérées par la Fédération nationale des foyers ruraux, et sur les équipements culturels (soigneusement détaillés dans leurs capacités techniques à accueillir des activités culturelles). Une autre étude sur *L'action culturelle en milieu rural* (ET 223, 1978, par Pierre Moulinier), issue des Rencontres d'Arc-et-Senans de novembre 1978 sur « L'innovation culturelle », résulte aussi d'une collaboration du FIC (Fonds d'intervention culturelle) et du SER. À l'aide de monographies, cette étude rend compte de diverses expériences culturelles favorables au développement. Le rôle des bénévoles est important, parfois indispensable quand les associations n'ont aucune ressource. Le patrimoine et les traditions locales pèsent dans les choix culturels des élus ou des responsables d'associations. Les liens avec le tourisme sont déterminant en termes de « retombées » économiques. L'intercommunalité (ou les « pays », selon les situations géographiques et administratives) met en commun les ressources de plusieurs mairies et apaise les contentieux (querelles de clochers).

On pourrait citer de nombreux autres travaux plus ou moins ponctuels, sur Saint-Dié (ET 3), Massy-Antony (ET 6), les *Lieux d'activités culturelles* dans le Jura (un catalogue ; ET 141), Annecy (ET 38, par Joffre Dulmazedier), Nantes (ET 47), les Hautes-Alpes (ET 231), le Grand Sud-Ouest (ET 232), l'animation culturelle en Midi-Pyrénées (ET 237). Chaque fois, les associations culturelles sont omniprésentes, à quelque degré que ce soit : sensibilisation, information, formation, diffusion, aide à la création. Mais c'est sans doute le mot « animation » qui revient le plus souvent.

Associations culturelles, animation et professionnalisation

L'association est étroitement liée à l'animation. Et l'animation à la formation. C'est la question de la professionnalisation du secteur associatif. Question fondamentale dans les associations culturelles et artistiques où les compétences des animateurs/formateurs sont souvent d'un bon niveau. La revue *Pour*, dans

son dossier spécial « Les associations : problèmes actuels, bénévoles, militants et professionnels » (n° 59, mars-avril 1978, ET 137), pose clairement la question : faut-il professionnaliser les bénévoles, salarier les militants ?

La question de la « *gratuité* est essentielle puisqu'elle est au fondement même de la définition juridique de l'association (à but non lucratif) » (C. Davaine). Et pourtant, l'impératif professionnel est un « processus historique irréversible », écrit J.-C. Wallach, tandis que Pierre Moulinier, spécialiste des associations et de l'animation, constate que l'animation n'est pas un « un métier comme les autres » : c'est une profession « ouverte », multiforme et du « don ». Peut-on être payé pour « donner » ? Si le don est un talent longuement préparé, oui. C'est le cas dans la culture où les experts (savants, interprètes, créateurs) sont nombreux. La professionnalisation est une quête de reconnaissance de compétences (durement) acquises et, souvent, difficiles à transmettre. Comme les associations culturelles sont le vecteur le plus important de cette transmission, il est donc normal qu'elles recrutent des professionnels et qu'elles les rémunèrent. Sur quels fonds ? L'apport financier des adhérents étant souvent limité, il faut recourir aux subventions publiques, et entrer dans les aléas des politiques locales et nationales. Cercle vicieux pour les uns (le serpent se mord sans fin la queue), cercle vertueux pour les autres (l'aide publique est légitime). Le danger est que l'institutionnalisation risque de tuer l'esprit associatif et de créer des tensions entre le but non lucratif et la reconnaissance des compétences. Elle génère donc des militants à deux vitesses, elle instaure une séparation des pouvoirs au profit des salariés contre les bénévoles. Cet intéressant dossier ne tranche pas, même si on sent poindre une préférence pour la réglementation professionnelle, teintée de nostalgie pour la gratuité d'antan. Dans son souci d'information, le ministère a aussi fait publier des annuaires des *Centres de formation d'animateurs culturels et socio-culturels* dès 1975, dans le souci d'orienter les étudiants (ET 108). Document précurseur dans la mesure où la liste s'est considérablement allongée depuis.

Nous arrivons à un croisement et à un prolongement.

Nous croisons en effet la problématique, que nous ne pouvons pas développer ici, des *emplois culturels* dont une partie significative relève de la vie associative (par exemple : ciné-clubs, bibliothèques de quartier, troupes de théâtre et de danse, groupes de musiciens, etc.). Cet intérêt pour les professions liées à la culture et aux arts existe depuis longtemps dans le ministère et en particulier au SER/DEP, mais il a été rendu plus systématique par Jack Lang qui voyait dans la culture, outre ses attributs traditionnels, l'alliance de l'économie et de l'excellence professionnelle. D'où le développement de travaux sur l'économie de la culture (un exemple, entre bien d'autres, *L'économie du domaine musical*, paru en 1985, ET 234 ; ou encore, à partir de 1987, les trois volumes d'*Économie et culture*, ET 279, etc.) ; et sur les professions culturelles (par exemple, entre 1985 et 1992, *le cinéma et l'audiovisuel*, ET 285 ; les *bibliothécaires*, ET 289 ; les *administrateurs culturels*, ET 302, etc.). On estime à environ 412 000 le nombre

des « emplois culturels en France »¹³. Mais il est difficile d'avoir une idée de ceux qui relèvent exclusivement du milieu associatif. Une enquête sur *Les emplois du secteur de la culture en Champagne-Ardenne* (ET 403, de 1997) indique que, dans cette région, 28 % des emplois culturels appartiennent à des associations, contre 25 % aux services publics et 47 % à des entreprises. Par extrapolation, cela signifierait que, sur l'ensemble du territoire, quelque 110 000 emplois culturels seraient associatifs ? Le plus sage est d'attendre les résultats d'autres enquêtes¹⁴.

Nous prolongeons maintenant notre exploration vers les *pratiques artistiques en amateur*. Les trois premières enquêtes sur les pratiques culturelles des Français, publiées respectivement en 1974, 1982 et 1990, avaient enregistré une montée significative des déclarations d'appartenance à une association (« déclarent faire partie d'une association ») : 28 % en 1973¹⁵, 32 % en 1981, 38 % en 1989 – valeur stabilisée dans la dernière enquête publiée en 1998 : 37 %). Cette progression générale a profité aux associations artistiques (5 % contre 2 % en 1973) et culturelles (8 % contre 3 %). Jacques Toubon, ministre de la Culture dans le gouvernement Balladur (1993-1995) a voulu en savoir plus sur les amateurs. Il en est résulté une enquête spécifique réalisée par Oliver Donnat, *Les Amateurs* (ET 378, 1996) qui a porté sur cinq activités artistiques : musique, théâtre, danse, écriture, arts plastiques. Les résultats en sont plutôt encourageants, car ils révèlent que « 47 % des Français ont au cours de leur vie pratiqué la musique, le théâtre, la danse, l'écriture ou les arts plastiques. Un quart a aujourd'hui totalement abandonné, mais 22 % ont exercé au moins une de ces activités au cours des douze dernier mois » (O. Donnat). Ces proportions augmentent chez les plus jeunes : 62 % des 15-19 ans déclarent avoir eu une pratique artistique en amateur et 44 % la continuer, et c'est le cas, respectivement, de 61 % et de 33 % des 20-24 ans. Sur cent personnes interrogées, 44 % des amateurs de théâtre déclarent avoir appris dans une *association*, comme 36 % des amateurs de danse et 9 % des amateurs de musique et d'arts plastiques (pas de réponse significative pour l'écriture, dont la pratique est surtout intime). Une étude complémentaire sur *Le poids économique des activités amateurs* par Romuald Ripon (ET 379, 1996), montre que les dépenses des ménages pour l'exercice des activités artistiques amateurs s'élèvent à près de 10 milliards de francs par an et génèrent 100 000 emplois rémunérés à temps plein ou partiel. Notons, en suivant la prudence de l'auteur, qu'il est difficile d'isoler, dans ces emplois, ceux qui relèvent strictement du monde associatif, peut-être 10 000, sans doute plus si on prend en compte l'intrication entre les catégories de professionnels et les structures ou les institutions dans lesquels ils opèrent.

13. « L'emploi dans les professions culturelles en 1999, d'après l'enquête Emploi de l'Insee », *Les notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, série « Données de cadrage », n° 26, février 2001, Ministère de la culture, DEP. La note n°27 « Les emplois-jeunes dans la culture » est parue en juin 2001.

14. Pour plus de précision, voir *Les notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, publiées régulièrement depuis 1993 (27 numéros consultables au DEP) [voir note 13 supra]. En outre, l'Insee est en train d'engager une enquête sur les associations qui permettra d'y voir plus clair, mais dans quelques mois.

15. Il y a, en gros, un an de décalage entre la passation de l'enquête et sa publication.

Poursuivant ses recherches sur *Les activités artistiques amateurs dans le cadre associatif* au sens strict (ET 401), R. Ripon introduit son texte par une excellente définition de la pratique amateur :

« Les activités artistiques pratiquées en amateur, au sens où nous l'entendrons dans cette étude, recouvrent toutes les formes d'expression artistique qui occupent le temps de loisir des Français lorsque celles-ci donnent lieu à la production d'une « œuvre » pour laquelle des critères d'ordre esthétique entrent en jeu. Il s'agit bien d'activités créatrices qui se distinguent de la fréquentation des lieux culturels en tant que visiteur ou spectateur, ainsi que des activités de réception culturelle comme la lecture ou l'écoute musicale. Elles ont en outre pour particularité d'être strictement dégagées de toute contrainte d'ordre professionnel ou scolaire. L'amateur est ainsi pour nous celui qui s'adonne à une activité créatrice de type artistique pendant son temps libre, quel que soit son niveau de compétence ».

Reprenant les calculs de l'enquête citée ci-dessus, il estime au moins à trois millions le nombre de Français de 15 ans et plus qui s'adonnent à une activité artistique en amateur au sein d'une association, répartis selon les activités suivantes :

Tableau 28 – Estimation du nombre de Français âgés de 15 ans et plus qui pratiquent une activité artistique en amateur dans un cadre associatif

Activités	% de Français âgés de 15 ans et plus qui ont pratiqué l'activité au cours des 12 derniers mois	Dont pratiquants dans un cadre associatif	
		%	Milliers
Écriture	6	3	80
Théâtre	1	39	180
Danse	2	nd *	nd *
Musique.	10	38	1 700
Arts plastiques	8	17	600
Photographie (souvent)	16	5	360
Vidéo	16	1	80
	Total		3 000

* non disponible

Source : ET 401, p. 6, Tableau 1.

Ces chiffres seraient plus élevés si l'on tenait compte des jeunes de moins de 15 ans et des enfants, qui sont de gros « consommateurs » de ces activités. C'est bien ce que confirme O. Donnat dans l'étude (ET 295) sur *Les dépenses culturelles des ménages*, à partir des enquêtes de l'Insee :

« Les couples de moins de 35 ans sans enfant et les ménages avec deux enfants sont ceux qui, en 1979 comme en 1985, ont les budgets pratiques amateur les plus importants (plus du double de la moyenne) ; la structure de ceux-ci fait apparaître des différences importantes : l'enquête de 1985 (comme celle de 1979) met clairement en évidence que les premiers sont les clients privilégiés des clubs ou associations alors que les seconds, et en général les ménages avec enfants, sont les principaux consommateurs de leçons particulières "culture-loisirs" ».

Les associations sont souvent réunies en fédérations dont R. Ripon montre la formidable expansion depuis la fin de Seconde Guerre mondiale. Ainsi, il dénombre la création de six fédérations entre 1870 et 1920, mais de vingt-quatre entre 1930 et 1960, et de trente depuis (*op. cit.*, p. 19) – ce qui rappelle l’explosion des créations d’associations dans les mêmes périodes (voir *supra*).

À la suite de ces enquêtes sur les amateurs, on peut citer, pour conclure ce chapitre, une étude sur *Choristes et chorales* (ET 416). Le but est d’affiner les résultats précédents dans un domaine particulier, celui du chant collectif. Le monde des chorales est en pleine renaissance. Les associations et les fédérations se multiplient dans toutes les régions et dans tous les genres musicaux (liturgique, classique, variétés, chanson française, jazz, régionalisme...). Les chorales sont, dans leur écrasante majorité, composées d’amateurs. Seuls les chefs de chœur sont, souvent, des musiciens professionnels. La chorale sert à chanter et à découvrir de nouveaux répertoires. Les programmes des concerts sont de plus en plus éclectiques : ils juxtaposent le grand répertoire (Palestrina, Bach, Mozart, etc.) avec des chansons modernes, voire des compositions d’œuvres issues de la chorale elle-même. Elle sert aussi à rencontrer d’autres personnes : « parmi les motivations (participer à telle chorale), on trouve un mélange de recherche de sociabilité, d’engagement dans des pratiques culturelles complétant d’autres formes d’engagement, etc. » (par exemple confessionnel, ou musical, ou social). C’est pourquoi les « choristes semblent attentifs à la qualité des relations au sein du groupe et à la place réservée à la convivialité autant, si ce n’est plus, qu’à l’apprentissage technique » (pp. 90-91)¹⁶. La réalité sociale de l’association persiste sous la diversité des expressions esthétiques.

Association, vie locale, animation, formation, professionnalisation : le monde associatif est depuis longtemps mûr pour des *charges institutionnelles* de plus haut rang. À quel prix ?

Associations culturelles et institutions culturelles

La loi de 1901 est protéiforme. Elle recouvre d’innombrables « conventions » (voir, *supra*, son article 1), de taille et de nature totalement différentes : l’Opéra de telle métropole, les nombreuses fédérations de la jeunesse et de l’éducation populaire et leurs ramifications, les diocèses et leurs paroisses, des sociétés savantes, des réseaux d’artistes en tout genre, jusqu’aux petits groupes de rock ou de rap de quartier, tous s’en revêtent un jour ou l’autre. Elle est aussi omniprésente : inscrire un enfant à un club de basket, c’est, le sachant ou non, adhérer à une association sportive ; donner à la quête de la messe, c’est aider une association culturelle ; participer à une fête de quartier, c’est participer à sa

16. Voir aussi Antoine HENNION (*et alii*), *Figures de l’amateur*, Paris, La Documentation française, 2001.

vie associative. Les associations de quartier sont souvent polyvalentes, à la fois sociales (aides scolaire, juridique, médicale), festives, culturelles (défense de tel site) et artistiques (promotion des artistes locaux)¹⁷.

Face à cette diversité, qui tourne parfois au bric-à-brac, le SER/DEP a produit des documents d'information pour développer la prise de conscience *institutionnelle* du monde associatif culturel. Le *Guide des aides aux associations culturelles* (ET 298, éd. de 1989, par P. Moulinier), expose les « Règles du jeu » de cette aide :

« Les objectifs de ce guide restent inchangés : il s'agit d'apporter aux associations culturelles l'information qui leur est nécessaire pour se repérer dans les différentes procédures d'aides et de subventions auxquelles elles peuvent accéder (...). La loi de 1901 qui régit ces structures est tellement accueillante, on le sait, qu'elle sert de cadre juridique aussi bien à une petite structure amateur qu'à une institution importante telle qu'un orchestre ou une maison de la culture. On sait en outre la commodité qu'elle représente pour les pouvoirs publics lorsqu'ils veulent promouvoir une activité, susciter une coordination, gérer un établissement. Les représentants des grandes institutions n'ont évidemment pas besoin de l'information contenue dans cette brochure »

Après une présentation du ministère, des DRAC et de la logique de la déconcentration (participation de l'État au développement culturel des régions), le guide entre dans le détail des modalités de l'aide aux associations, d'une manière administrative d'abord, puis par secteur d'activité (archives, arts plastiques, cinéma, enseignement et formation, environnement, etc.). Il rappelle aussi en termes forts les exigences régaliennes du Ministère de la culture : « *Le Ministère de la culture assure les fonctions qui ne peuvent qu'incomber à l'État et notamment le soutien à la création de haut niveau, la protection des richesses patrimoniales, l'enseignement et la recherche, l'essor de la culture française à l'étranger* » ; et que la DRAC est, désormais, l'interlocuteur normal des associations : « *La déconcentration vise à rapprocher les organisations culturelles et les collectivités locales des services locaux de l'État en leur évitant le passage obligé par Paris* ».

Avant ce guide, le SER avait élaboré deux documents (ET 130, en 1976 ; ET 175 en 1980) qui sont, le premier, une étude sur *Les associations culturelles régionales et départementales*, et le second un annuaire des *Associations et comités culturels régionaux et départementaux*. L'étude 130 a été confiée à l'Association pour l'action culturelle en Haute-Normandie (AACHN). Après la consultation d'une vingtaine d'associations, elle pose que les « promoteurs » des associations culturelles régionales et départementales peuvent être classés en quatre groupes : 1) les *fonctionnaires* de la Jeunesse et des Sports, ou de la Culture, à l'origine d'associations en Bourgogne, en Franche-Comté, dans les deux Normandie et en Picardie ; 2) des *animateurs*, à l'écomusée du Creusot, en Provence ou en Bretagne ; 3) des *élus*, surtout en Picardie et en Normandie ;

17. Un exemple concret, le quartier de Belleville à Paris est riche de nombreuses associations de ce type. La conjonction de leurs efforts a permis, l'an dernier, d'offrir aux passants une journée portes ouvertes dans les quelque soixante-dix ateliers d'artistes plasticiens habitant le quartier et ses alentours. La même remarque vaut pour le quartier de la Croix-Rousse à Lyon ou celui de la Belle de Mai à Marseille, et ainsi de suite. Les associations de quartier portent haut le flambeau de la culture et de l'art, parfois contre le gré des municipalités, souvent rétives lorsqu'il s'agit d'art contemporain.

4) des *origines diverses* : telle Caisse d'allocations familiales, telle association socio-culturelle créatrice à son tour d'associations plus « ciblées ». L'étude analyse également les sources de financement, les effectifs, les locaux, le matériel (important pour des prêts en vue d'expositions, de concerts, de répétitions, de salles équipées), les rapports avec l'État (toujours compliqués !) Elle reconnaît aussi « qu'on commence seulement à se spécialiser sur les associations culturelles »...

L'étude 175 reprend la structure de la précédente, qu'elle cite, établit donc l'inventaire des mêmes questions, mais elle développe considérablement l'annuaire des sites région par région, en abordant pour chacun d'eux neuf points : l'identification, l'historique, la composition (le « bureau »), les locaux, le personnel (salariés, bénévoles), le financement, les activités, les grandes réalisations, les rapports avec le Ministère de la culture (DRAC, Inspection, etc.). Elle est centrée sur « l'aide aux associations et organismes culturels existants ». Elle distingue trois phases dans l'apparition des associations et comités étudiés : 1) les associations créées après la Libération, le plus souvent par des fonctionnaires ; 2) les associations de coordination des activités ; 3) les associations de gestion de matériel et d'élaboration des politiques culturelles locales.

La création des associations et des comités culturels est un moyen de développer des politiques plus cohérentes, des échanges et des actions communes. Les liens établis avec les pouvoirs publics renforcent l'institutionnalisation, et par conséquent le carcan des contrôles (légitimes) et privilégient la stabilité sur l'innovation. Or, dans une étude déjà citée (ET 137), Albert Meister avait décrit le destin des associations : une naissance fervente, une professionnalisation progressive et une institutionnalisation mortelle pour l'esprit associatif des origines. Le débat est donc ouvert entre la nécessité d'une mise en ordre et d'une conformité à la logique des budgets publics, ce qui, en effet, risque d'installer des associations dans le « train-train de la subventionnisme » et la perpétuelle innovation associative. « *Tout événement se transforme en institution, et toute institution tend à s'opposer à l'événement* », écrit P.-P. Kaltenbach¹⁸. Les fédérations sont peut-être un intermédiaire efficace entre ces deux pôles antagonistes, dans la mesure où, institutionnelles à leur sommet (rapports constants avec les pouvoirs publics, subventions « multi-partenariales » importantes, personnel administratif hautement qualifié), elles peuvent aussi rendre possibles des innovations aux extrémités des associations qu'elles fédèrent.

18. P.-P. KALTENBACH, *Associations lucratives sans but*, Paris, Denoël, p. 178. À propos des subventions, c'est lui qui écrit cette phrase d'une rare franchise : « C'est à dessein que le Législateur a rendu malaisé l'emploi des fonds publics. Ceux qui s'en plaignent n'ont qu'à s'abstenir » (*ibid.*, p. 50).

Typologie des associations culturelles

Dernière étape : comment mettre un peu d'ordre conceptuel dans une telle diversité ? C'est la fonction des typologies.

Une première typologie (ET 130, déjà citée) décline, à partir de travaux de Pierre Moulinier, plusieurs familles d'associations :

- les associations dont l'action culturelle polyvalente est fondée sur la diffusion, l'animation, la formation ;
- les associations qui sont des organismes de concertation entre responsables culturels ;
- les associations responsables de l'animation culturelle de l'ensemble d'un territoire ;
- les associations d'aide technique culturelle (prêt de matériel, conseils esthétiques) ;
- les associations d'aide technique globale ;
- les associations d'animation globale d'un lieu (telles les associations polyvalentes de quartier, évoquées plus haut, qui assument tous les aspects de la vie sociale et culturelle).

L'étude la plus systématique tente une *Typologie des associations culturelles* (ET 309, de 1989). Ce travail fondamental porte sur les associations qui interviennent dans le champ culturel par le biais des subventions du Ministère de la culture, et ce pendant la période 1986-1987. Le choix est représentatif mais non exhaustif. Il s'agit, fondamentalement, « d'une interrogation sur l'action culturelle de l'État et des moyens dont elle dispose pour se diffuser dans tout le corps social » (p. 7). C'est une typologie fonctionnelle qui répertorie les associations culturelles selon deux axes : leur domaine d'activité et leur fonction culturelle. À cela s'ajoutent d'autres critères, tels l'étendue du champ d'intervention des associations, la nature de leurs relations avec l'État, enfin le degré de professionnalisme des intervenants. Dernière orientation choisie : dépasser la simple description pour « dégager divers thèmes d'analyse transversale et de synthèse, et établir des comparaisons entre les grands domaines d'activité » (p. 8).

Cette typologie opère à partir de trois classements :

- 1) *Classement par domaines et secteurs d'activité* :
 - a) domaines des arts et disciplines artistiques (théâtre, musique, danse, arts plastiques, cinéma et audiovisuel) ;
 - b) domaine patrimonial (patrimoine, archives) ;
 - c) domaine du « développement culturel » (lecture, culture scientifique et technique).
- 2) *Classement selon les champs d'intervention* : associations spécialisées, associations non spécialisées, associations polyvalentes.

3) *Classement par fonctions :*

- a) fonction de diffusion et de promotion des œuvres de la profession ;
- b) fonction de promotion et d'éducation des individus, proche de l'éducation populaire ;
- c) fonction de conservation (protection, sauvegarde...) ;
- d) fonction de production (création, pratique artistique en amateur, présentation de spectacles, publications).

L'étude s'en tient, enfin, à trois situations : les associations para-administratives, créées à l'initiative des pouvoirs publics ; les associations « mixtes », résultant d'un partenariat où les pouvoirs publics ne sont pas prépondérants ; les associations totalement privées. Elle examine ensuite les caractéristiques domaine après domaine (arts, patrimoine, développement culturel) avant de parvenir aux « approches transversales et aux conclusions ».

L'approche transversale montre la coexistence de deux formes d'associations culturelles : celles qui ont une « finalité expressive (faire des choses ensemble) » et celles qui ont une « finalité interventionniste (s'occuper des autres) ». Les associations parapubliques sont reconnues indispensables dans la vie culturelle, mais elles sont aussi « épinglées » du fait de leur trop grande proximité des pouvoirs locaux et nationaux, et de leur tendance, parfois, à tourner les règles, en particulier budgétaires. C'est pourtant le statut le plus répandu dans les équipements de diffusion culturelle : maisons de la culture, centres d'action culturelle, centres de culture scientifique et technique. Cette situation engendre une multiplication de contrôles, justifiés en regard d'abus possibles, mais qui ralentissent l'action et tuent, en quelque sorte, le charisme propre à la loi de 1901 : liberté, gratuité. Cette étude conclut par l'observation d'un tournant depuis confirmé : le passage de l'association 1901 à d'autres structures plus professionnelles, qui versent du côté des statuts de l'entreprise – ou, dirait-on aujourd'hui, du côté du groupement d'intérêt professionnel (GIP), dans lequel la présence d'un commissaire représentant la force publique garantit des dérives souvent dénoncées.

La professionnalisation culturelle est ambiguë. Elle est indispensable pour la carrière des artistes ou des agents culturels (gestionnaires, animateurs, médiateurs) et pour garantir la stabilité des équipements. Par contre, « elle est aussi significative d'une conception élitiste du niveau de professionnalisme requis : c'est de celui des professionnels de l'art qu'il est question, et non de celui des professionnels de l'animation, domaine dans lequel le risque est plus présent d'un glissement vers le "socio-culturel", en son sens le plus dévalorisé » (p. 136). Les auteurs poursuivent (p. 139) : « Un consensus semble établi au Ministère de la culture sur les bases suivantes : refus de reconduction systématique des aides financières (...), volonté affirmée d'utiliser l'argent de l'État à un soutien sélectif de l'exemplarité » (souligné dans le texte). Exemple pour qui ? Les aides de l'État ont une double fonction, à la fois financière et de reconnaissance. Mais si l'État ne reconnaît que ce qui lui ressemble, ou lui plaît, c'est la démocratie culturelle qui est en jeu. C'est pourquoi « il s'avère nécessaire pour les associations de s'adapter au principe de désengagement de l'État (...) et de chercher des financements de remplacement pour une viabilité à long terme ». Toute la

question est alors de savoir dans quelle mesure le report sur d'autres ministères ou sur les collectivités locales compense réellement le recul du Ministère de la culture en matière d'aide aux associations culturelles, et plus encore aux associations socio-culturelles.

Une étude sur les associations patrimoniales¹⁹ permet de dynamiser l'approche typologique. Les auteurs constatent l'intérêt croissant pour le patrimoine *local* depuis la décennie 1980-1990, qui devient un levier important dans les enjeux politiques municipaux. L'année 1980, qui fut celle du patrimoine, a fait prendre conscience à nombre d'élus et de militants que la mise en valeur du patrimoine est un élément du développement local. C'est alors la création de « milliers d'associations tournées vers la défense, la sauvegarde, la restauration, l'étude ou encore l'animation et la valorisation du patrimoine culturel au niveau local ». Au terme de la lecture de nombreux travaux (dont ceux de Jacques Ion) les auteurs décrivent l'émergence d'une « nouvelle forme de sociabilité, plus autonome, porteuse de mobilisation circonstanciée ». C'est le passage de la conscience patrimoniale, réflexive et érudite, à « l'investissement patrimonial » orienté vers l'action locale. La mobilisation pour le local nuit au fédéralisme, chaque association ayant tendance, en quelque sorte, « à voir midi devant sa porte ». Pourtant, les fédérations existent, mais elles jouent plus un rôle de réseau et de centre de ressources que de coordination politique au niveau national. Après une sélection méthodologique serrée, les auteurs retiennent trente-et-une associations réparties dans trois départements : Rhône, Haut-Rhin, Finistère. D'où trois intéressantes monographies établies à partir de nombreux témoignages. La conclusion insiste sur le caractère essentiellement communal des associations patrimoniales et sur leurs liens complexes avec les municipalités du moment (accords, désaccords, rivalités, conflits). C'est aussi la mise en évidence du caractère complexe de toute action patrimoniale : elle est activité présente tournée vers un passé qu'elle s'efforce de sauver, ou de sauvegarder, pour embellir et enrichir l'avenir. Les annexes contiennent les méthodes et les références utilisées pour cette recherche innovante.

Conclusion

Un parcours rapide dans la sélection de quelques dizaines d'études fait toujours regretter ce que l'on n'a pu citer. Une conclusion permet d'évoquer ce qui reste à faire et les questions en suspens.

La première observation est de constater que le conflit entre le socio-culturel (ou l'éducation populaire, ou le socio-éducatif) et le culturel (ou l'artistique) existe depuis les origines du Ministère de la culture, et qu'il n'a cessé de se durcir. La lecture des études du SER/DEP sur une quarantaine d'années révèle

19. Hervé GLEVAREC, Guy SAEZ, *L'investissement patrimonial. Rapport de synthèse*, CERAT/DEP, Grenoble/Paris, 2000. Ce rapport paraîtra à l'automne 2001 à la Documentation française.

le divorce entre la logique budgétaire et la réalité sociologique. La première détermine le concept « d'excellence culturelle » uniquement en fonction de ses lignes budgétaires, pour marquer une territorialisation face aux adversaires. Autrement dit : « j'appelle excellence culturelle » ce qui m'appartient parce que je peux le financer²⁰. La seconde montre au contraire une « confusion des genres », à savoir qu'on ne trouve jamais du culturel ou de l'artistique à l'état pur, mais toujours mêlés à du loisir, du social, de la mémoire, des compétences, du plaisir, du désir, du goût, et bien d'autres choses encore. Question : comment renouer le dialogue entre ces (faux) frères ennemis ?

Deuxième remarque : de nombreuses associations se sont dévouées à ce qu'on appelait les « nouveaux publics », qui n'avaient – et n'ont toujours pas – spontanément accès à la culture. Parmi eux, les jeunes. En 1983, dans le cadre de ses interventions en direction des « nouveaux publics », le Ministère de la culture a décidé de prendre en compte le rock en accordant, dans un premier temps, une aide logistique aux lieux de répétition. Cela a donné lieu au livre collectif *Maxi-rock et mini-bruits* (ET 248, 1984), précurseur dans les politiques culturelles des musiques « émergentes ». En 1984, une étude d'évaluation de dix lieux a montré leur diversité (cave, garage, péniche, MJC...), ainsi que l'insuffisance de l'aide à la diffusion soit en salles, soit par les éditeurs (« petits labels »). En butte aux difficultés que rencontrent toutes études inauguratrices (insuffisance des moyens, difficulté, à l'époque, de sensibiliser les élus), cette étude est pourtant à l'origine de toutes les mesures prises en faveur du rock ultérieurement, et maintenant des musiques qui lui ont succédé : rap, techno, musiques du monde.

Outre la musique des jeunes, une étude sur *L'action culturelle des associations d'immigrés et des jeunes issus de l'immigration* (ET 255) cerne les potentialités des associations d'immigrés dans le domaine culturel et met en évidence leur impact social et leur capacité d'intégration républicaine (ou « citoyenne »). Les associations d'étranger ont été autorisées, on s'en souvient, par la loi du 9 octobre 1981. Cette étude est plutôt spécialisée sur la communauté portugaise, mais elle a des échos dans d'autres communautés « issues de l'immigration » dans lesquelles s'exerce la synthèse entre les héritages culturels et artistiques traditionnels et les techniques modernes d'interprétation et de diffusion.

La troisième remarque concerne les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Elles ne sont pas présentes dans ce texte parce qu'elles relèvent plus, en général, du secteur professionnel qu'associatif, et que, pour des raisons historiques, elles sont relativement récentes. Le Ministère de la culture (et donc le DEP) est pleinement engagé dans leur évolution, comme le prouvent de nombreuses interventions et publications, en particulier *Commerce électronique et produits culturels* (ET 417).

20. Françoise TÉTARD a démontré cette polémique dans son chapitre « L'éducation populaire : l'histoire d'un rattachement manqué », in *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux, 1959-1969*, Comité d'histoire du Ministère de la culture, Paris, La Documentation française, 1996, p. 153 et suiv.

Enfin, ce parcours, bien que trop rapide, met en évidence trois tendances « lourdes ». D'une part, la professionnalisation du secteur associatif, surtout dans le secteur artistique, où la notion d'amateur et de bénévole, malgré son importance démographique, est relativement dévalorisée. D'où, probablement à l'avenir, une scission aggravée entre les professionnels de la culture et les amateurs, entre le culturel « pur » et le socio-culturel ou l'éducation populaire. D'autre part, l'affirmation d'un « élitisme » qui déjoue Jean Vilar rêvant de « remettre et de réunir dans les travées de la communion dramatique, le petit boutiquier de Suresnes et le haut magistrat, l'ouvrier de Puteaux et l'agent de change, le facteur des pauvres et le professeur agrégé... »²¹. Ce rêve des années soixante, à l'origine de la naissance du Ministère des affaires culturelles en 1959, est (peut-être) définitivement clos malgré les dénégations des plus hautes autorités culturelles et artistiques. Enfin, l'ouverture de la loi de 1901 aux étrangers en octobre 1981 a permis des expressions culturelles et artistiques inédites, d'une richesse inexploitée, pas assez connues du grand public, trop réservées aux réseaux spécialisés. Mais elle ouvre aussi un nouveau débat que les travaux du DEP n'ont pas encore pris en compte : celui qui oppose les tendances communautaristes aux tendances républicanistes, les « identités culturelles » à « l'intégration républicaine ». Ce débat est devant nous, comme le sont ceux de la décentralisation et de l'Europe.

21. Jean VILAR, « Petit manifeste de Suresnes », écrit à l'occasion du lancement du TNP en 1951, in *Le Théâtre, service public*, Paris, Gallimard, 1975, p. 147.